



SVZ FSB

Rapport annuel 2015





SVZ FSB

**Fédération Suisse des Betteraviers
Schweizerischer Verband der Zuckerrübenpflanzer
Belpstrasse 26
3007 Berne**

Téléphone 056 462 50 20
Fax 031 385 36 46
svz.fsb@sbv-usp.ch
www.svz-fsb.ch

20 février 2016

Table des matières

Avant-propos du rapport annuel 2015	2
1 L'année sucrière 2015	4
1.1 Rétrospective du secrétariat.....	4
1.1.1 Résolution: "Sauvons le sucre suisse"	7
1.2 Sur le plan national.....	9
1.2.1 La culture de la betterave sucrière en 2015.....	9
1.2.2 Contexte politique	11
1.2.3 Interprofession.....	13
1.2.4 Rapport de la commission de réception et de contrôle CRC	16
1.2.5 Rapport du Centre betteravier suisse	17
1.3 Sur le plan international.....	22
1.3.1 Le marché du sucre	22
1.3.2 CIBE	23
2 Comptes 2015	24
2.1 Bilan au 31 décembre	24
2.2 Comptes des résultats 2015 et budget 2016.....	25
3 Programme d'activités 2016	27
4 Comité FSB 2015	29

Avant-propos du rapport annuel 2015

Chers Planteurs de betteraves, Mesdames, Messieurs,

« Tout est appelé à évoluer au cours de l'existence ». C'est cette constatation que je fais en regardant nos activités durant l'année 2015.

En mars, j'ai été élu à la présidence de notre fédération. En tant que président, je suis devenu le capitaine d'un bateau. Le bateau de notre fédération se trouve actuellement, avec la culture suisse de betteraves, sur un océan tempétueux. C'est grâce à une bonne collaboration entre le comité, le secrétariat et l'union suisse des paysans, que nous avons su assumer nos responsabilités. Un grand merci à tous

La collaboration avec Sucre Suisse SA a également été intensive et positive. La situation très difficile du marché nous a obligé à réagir de manière plus solidaire. Etant donné l'effondrement, d'environ 30%, des prix européens du sucre depuis 2014, les effets négatifs sur le marché suisse étaient inéluctables. Inévitablement, le prix des betteraves fixé en automne 2013 pour la récolte 2014, a dû être revu à la baisse. Le prix de base n'ayant pas pu être versé, ceci provoqua d'innombrables réactions de la part des planteurs, ce qui est compréhensible. Suite aux résultats provisoires présentés par la SUS pour l'accord interprofessionnel 2016, une nouvelle baisse des prix était inévitable. Pour de nombreux planteurs, ces décisions ont entraîné un ras-le-bol. Le 9 septembre, plus de 2000 planteurs ont témoigné leur solidarité à la manifestation « Sauvez le sucre suisse ». La solidarité exprimée à la manifestation à Berne de l'union suisse des paysans, le 9 septembre, m'a personnellement beaucoup réjoui et était impressionnante. Un grand merci à tous les participants. C'est en travaillant ensemble que nous pouvons relever de grands défis !

Cependant, le niveau du prix prévu pour 2016 était trop bas pour de nombreux planteurs, surtout dans la région de l'usine de Frauenfeld, c'est pourquoi certains ont renoncé à leurs contrats de production. Les contingents libérés ont été distribués en Suisse romande selon les critères fixés par l'interprofession. La répartition selon le principe d'optimisation des frais de transport a provoqué des discussions dans les régions non retenues. Le déplacement des cultures de l'est vers l'ouest signifie néanmoins pour la SUS des frais de transport plus élevés ; un problème qui, dans le futur, va encore beaucoup nous occuper.

Dans un groupe de travail nous réunissant avec l'usine de sucre, nous allons élaborer et coordonner des stratégies pour affronter la situation après l'abolition des contingents au sein de l'EU dès le mois de septembre 2017. La première de nos priorités sera l'adaptation de la protection du sucre à la frontière. Après plusieurs entretiens infructueux avec l'administration fédérale, des initiatives parlementaires seront traitées, dès le printemps 2016. Je constate avec surprise que les politiciens montrent nettement plus de compréhension pour l'agriculture que l'administration! Il est cependant réjouissant de constater que la subvention pour la culture des betteraves ne diminue pas comme il avait été initialement prévu et qu'elle soit maintenue à CHF 1600, c'est également une reconnaissance pour le sucre suisse.

Le rapport annuel ci-après vous donne un aperçu de notre activité durant l'année passée.

Je vous souhaite une agréable lecture.



J. Meyer

Président FSB



Photo: Manifestation « Sauvons le sucre suisse » le 9 septembre à Kirchberg (BE)

1 L'année sucrière 2015

1.1 Rétrospective du secrétariat

L'année sucrière 2015 a été mouvementée, pour le secrétariat de la FSB également. L'effondrement des prix du sucre sur le marché européen et la suppression du taux plancher le 15 janvier 2015 ont fait trembler les professionnels du sucre en Suisse.

La forte baisse des prix du sucre européen s'est inévitablement répercutée sur le marché suisse. Pour préparer les producteurs aux turbulences à venir, la FSB a rédigé un bulletin d'information, qui a été joint au numéro de mars du « Betteravier romand^o ». Elle y expliquait en détail les conditions cadre politiques, le contexte du marché au niveau national et international, ainsi que l'évolution en Europe.

Comme annoncé il y a quelques temps déjà, après huit ans à la présidence de la FSB, Samuel Keiser a fait ses adieux lors de l'assemblée des délégués du 10 mars. C'est Josef Meyer (Jussy, GE) qui lui a succédé. Les délégués ont chaleureusement remercié Samuel Keiser pour son travail engagé en faveur des betteraviers suisses et l'ont élu membre d'honneur de la FSB.

Au regard des prix réalisés par les sucreries suisses, il s'est très vite avéré que les prix des betteraves fixés en 2013 pour la récolte 2014 devaient être revus à la baisse. Le prix indicatif de 53 francs fixé par l'accord interprofessionnel n'a pas pu être versé, ce qui a suscité un fort mécontentement – bien compréhensible – chez les producteurs, et le secrétariat a dû faire face à un grand nombre de réactions et de demandes des médias.

Des discussions et des négociations intensives ont eu lieu durant l'été. L'accord interprofessionnel 2016, envoyé fin août, prévoyait des baisses de prix aussi dans le domaine des paiements en fonction de la qualité : ça a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase pour bon nombre de betteraviers. Le comité « Sauvons le sucre suisse » a organisé une manifestation le 9 septembre à Kirchberg (BE). Plus de 2000 producteurs ont entendu l'appel et ont fait connaître leur mécontentement de manière marquante mais pacifique. La FSB a soutenu le comité sur le plan technique et organisationnel. Nous souhaitons ici remercier toutes les personnes impliquées et tous les participants ! L'écho dans les médias a été important et majoritairement positif. La résolution de « Sauver le sucre suisse », adoptée lors de la manifestation (p.8), a été transmise au Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, à tous les élus du Conseil national et du Conseil des Etats, à la Fédération des industries alimentaires suisses (FIAL), à diverses entreprises commerciales et au commerce de détail.

En ces temps difficiles, LANDI a importé du Coca-Cola de Pologne – moins cher – ce qui a suscité l'incompréhension. La FSB a discuté avec les responsables de LANDI Suisse SA et un accord a permis de définir des mesures pour soutenir le sucre suisse. Les importations de Coca-Cola ont été suspendues après quelques mois. La FSB et LANDI se réuniront désormais chaque année.

Le 30 septembre 2017, l'UE supprimera les quotas sucriers, mais aussi les limites à l'exportation et le prix minimum pour les betteraves. Les répercussions sur le marché du sucre suisse seront considérables. Pour se préparer à ce changement, le groupe de travail « Stratégie abolition des quotas dans l'UE » s'est réuni plusieurs fois sous la

houlette d'Andreas Blank, le président du CA de Sucre Suisse SA. Les axes d'action suivants ont été définis :

- Adaptation de la protection douanière, filet de sécurité contre les prix cassés
- Adaptation de la contribution à des cultures particulières
- D'autres gains d'efficacité et des baisses de coûts à tous les niveaux

Le groupe de travail décidera et coordonnera les activités à mener à bien pour ce faire. Après l'échec de différentes propositions et discussions avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), l'Union suisse des paysans a apporté son soutien à d'autres discussions qui ont eu lieu avec la FIAL, divers élus du Parlement, des directeurs agricoles cantonaux et le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann.

Concernant la baisse de coûts, la FSB a demandé au Centre betteravier suisse d'enquêter sur les différences de prix des herbicides entre l'Allemagne et la Suisse. Les résultats montrent des écarts de 10 % à 130 % pour les différentes substances. Un courrier a ensuite été envoyé aux entreprises de produits phytosanitaires, leur demandant de réduire ces écarts de prix. En collaboration avec l'industrie céréalière et l'industrie du bois, la FSB a aussi déposé une demande auprès du DETEC, afin qu'il soutienne le transport ferroviaire des biens issus de la production primaire (voir ci-après 1.2.2.).

Le label IP Suisse a été approché pour clarifier la possibilité de produire du sucre arborant le logo de la coccinelle, afin de mieux distinguer le sucre suisse et de permettre aux producteurs de toucher une prime pour la production durable. Le sujet fera encore l'objet d'autres discussions.

La FSB s'est aussi engagée pour trouver une solution en matière de protection contre l'érosion. De bonnes propositions ont pu être élaborées avec tous les services concernés et la procédure d'audition aura lieu en 2016.

La FSB suit également avec attention l'élaboration du plan d'action pour les produits phytosanitaires. Les branches et les organisations de producteurs n'étant pas représentées dans les groupes de travail, il est difficile de prendre de l'influence. Par le biais de l'USP, nous nous engageons pour que les trois objectifs de protection soient pris en compte de manière équivalente : protection des cultures, des êtres humains et de l'environnement. La protection phytosanitaire va continuer de nous occuper !

Les nouvelles coupes prévues dans le budget agricole 2016 et pour les enveloppes financières destinées à l'agriculture pour la période 2018-2021 ont encore une fois fait descendre les paysans dans la rue le 27 novembre. Ils étaient ainsi 10 000 à protester sur la Place fédérale. Les problèmes non résolus sur le marché du sucre suisse ont aussi été d'actualité et Josef Meyer a pu présenter les requêtes des betteraviers au grand public.

En 2015, le comité de la FSB s'est réuni cinq fois au total et a organisé deux conférences téléphoniques. Un grand nombre de séances des groupes de travail et de discussions bilatérales ont aussi eu lieu en parallèle. Beaucoup de propositions et de courriers ont été rédigés. Au regard de toutes ces activités et de toutes ces mesures, la question se pose de savoir ce qu'il faut de plus pour que le monde politique et l'administration se réveillent enfin et prennent les mesures nécessaires pour maintenir l'économie sucrière suisse.

La situation sur le marché du sucre devrait se détendre un peu en 2016. Il faut absolument utiliser ce répit pour améliorer encore la rentabilité tout au long de la chaîne de création de valeur et façonner les conditions cadres de façon à ce que l'économie sucrière suisse ait encore de l'avenir après la levée des quotas dans l'UE le 30 septembre 2017.

A l'interne aussi la FSB va se pencher sur le développement de différentes stratégies. Le projet Swissness, qui entrera en vigueur en 2017, offre des opportunités à l'économie sucrière et il s'agit de les saisir. Les coûts de transport constituent un sujet récurrent, qui a de nouveau gagné du poids en raison du déplacement de la production de l'est à l'ouest et des changements prévus chez les CFF. Enfin et surtout, nous nous efforçons de continuer d'optimiser l'organisation interne et de mettre nos forces en commun.

Je suis sûre que la formidable collaboration au sein du comité de la FSB et avec l'interprofession nous permettra de triompher des défis qui nous attendent. Un grand merci à toutes les personnes qui nous soutiennent !

I. VONLANTHEN

Irene Vonlanthen

Gérante



Photo: Manifestation « Sauvons le sucre suisse » le 9 septembre à Kirchberg (BE)

1.1.1 Résolution: "Sauvons le sucre suisse"

Kirchberg, 9.9.2015

Situation initiale

Depuis 2005, la solution "double zéro", prévue dans le cadre des Accords bilatéraux, est appliquée au sucre. Elle indique qu'aucun droit de douane n'est prélevé sur le sucre contenu dans les denrées alimentaires transformées circulant entre l'UE et la Suisse et qu'aucune rétrocession n'est versée. Sur la base de la situation du marché en 2005, la Suisse a décidé en même temps, que les droits de douane pour le sucre non transformé seraient fixés de manière à ce que le prix du sucre en Suisse corresponde à celui du marché de l'UE. Les droits de douane sont fixés mensuellement sur la base des prix de l'UE et du marché mondial. Actuellement, la taxe douanière est de 0 franc, seule une contribution au financement du Fonds de garantie de 80 francs est prélevée. La taxe de douane maximale notifiée par l'OMC est de 610 francs par tonne de sucre. Le prix cible du sucre suisse est défini en euros, d'où la répercussion directe des changements du cours de change.

Les règles du jeu en vigueur lors de l'application de ce système ont complètement changé entretemps: en été 2013, l'UE a décidé d'abolir les quotas de production à fin septembre 2017 et de libérer les quantités pouvant être produites. Simultanément, elle supprime les limites des importations. Mais en même temps, l'UE maintient le prélèvement d'un droit de douane de 419 euros par tonne de sucre importé provenant de pays tiers, dont la Suisse.

Actuellement, l'économie sucrière de l'UE prépare déjà la sortie du régime des quotas. De plus, les stocks de sucre au niveau mondial sont pleins. En conséquence, les prix du sucre de l'UE et ceux du sucre importé en Suisse ont baissé. Les importations en provenance de l'UE, parfois à des prix extrêmement bas, ont fortement augmenté. A cela, il convient d'ajouter un effondrement supplémentaire du prix en Suisse à cause de la réévaluation du franc. Cette situation a eu pour conséquence une baisse de 30% du prix de la betterave sucrière payé aux producteurs. Dans ces conditions, une production rentable de betteraves et de sucre indigène n'est plus possible. Pour lutter contre le dumping de prix pratiqué sur le sucre importé, il faut mettre en place un filet de sécurité, afin qu'en périodes de bas prix, la culture de betteraves sucrières puisse être maintenue pour sauvegarder la sécurité alimentaire du pays. Pour maintenir la survie de l'économie sucrière suisse, il faut assurer un prix minimum pour le sucre indigène par le prélèvement de droits de douane adaptés. Ceci peut être réalisé en parfait accord avec la solution double zéro, prévue dans le cadre des accords bilatéraux.

La betterave sucrière est une culture d'une grande importance stratégique. Le sucre constitue, avec d'autres marchandises, la base de notre sécurité alimentaire. Si nous abandonnons maintenant la production de sucre en Suisse, nous ne verrons plus jamais, à l'avenir, pousser des betteraves sur nos terres!

Revendications des betteraviers:

1. Reconnaissance de l'importance de l'économie sucrière suisse

La culture de betteraves sucrières revêt une grande importance en Suisse! Avec une surface cultivée d'env. 20'000 hectares, la betterave sucrière occupe une place de choix parmi les grandes cultures. Chaque année, environ 6'000 familles paysannes se partagent les 150 millions de francs de produit issu de cette culture qui représente ainsi une part importante de leur revenu. Sucre Suisse SA offre 270 places de travail et assure l'approvisionnement de la population avec du sucre suisse.

2. L'administration et le Conseil fédéral doivent se réveiller

L'administration et le Conseil fédéral doivent enfin se réveiller et reconnaître que la culture de la betterave sucrière est mise en péril par les changements intervenus dans l'UE. De nombreux betteraviers envisagent d'abandonner la culture. L'UE change fondamentalement et de manière unilatérale les règles du jeu, ceci rend obligatoire une adaptation rapide de l'ordre de marché du sucre en Suisse.

3. Le Parlement doit intervenir maintenant

Le monde politique doit se prononcer en faveur d'une agriculture productive! C'est seulement sur cette base qu'il est possible d'assurer la sécurité d'approvisionnement de notre pays. Les mesures de protection à la frontière pour le sucre doivent être impérativement adaptées. Pour assurer la sécurité de la production indigène, le prix du sucre en Suisse ne doit pas tomber en dessous de 600 francs la tonne et ainsi garantir un prix correct pour les betteraves. Les adaptations nécessaires peuvent être réalisées avec les instruments existant, ceci sans porter atteinte aux accords bilatéraux ou aux accords avec l'OMC. Un appel est lancé au Parlement, afin qu'il soutienne l'initiative parlementaire de Jacques Bourgeois « Stop au dumping ruineux sur le prix du sucre – Assurer la survie de l'économie sucrière indigène ».

4. Engagement de l'industrie de transformation de denrées alimentaires et des entreprises commerciales pour le sucre suisse

Un appel est lancé à l'industrie de transformation de denrées alimentaires et aux entreprises commerciales, afin qu'elles utilisent du sucre suisse et résistent aux offres à des prix dumping. En achetant du sucre importé, elles mettent en péril l'économie sucrière du pays. Ce n'est que grâce à une collaboration fiable et une relation de partenariat que l'industrie et le négoce pourront compter à l'avenir sur la sécurité de leur approvisionnement en sucre suisse de grande qualité.

5. Engagement des consommateurs pour le sucre suisse

Nous lançons un appel à la population, afin qu'elle s'informe de manière conséquente sur l'origine suisse du sucre qu'elle achète et consomme. Avec la marque SUISSE GARANTIE, on a la garantie d'avoir un aliment issu d'une production naturelle, ménageant l'environnement, sans OGM et produit sur le sol suisse. En achetant du sucre suisse, on soutient directement la culture de betteraves suisses. Merci beaucoup!

1.2 Sur le plan national

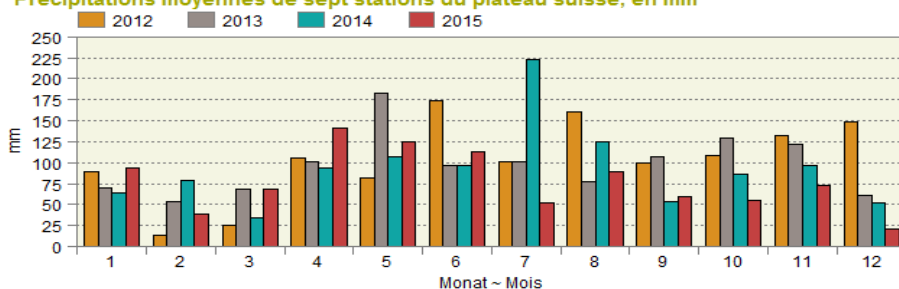
1.2.1 La culture de la betterave sucrière en 2015

Irene Vonlanthen

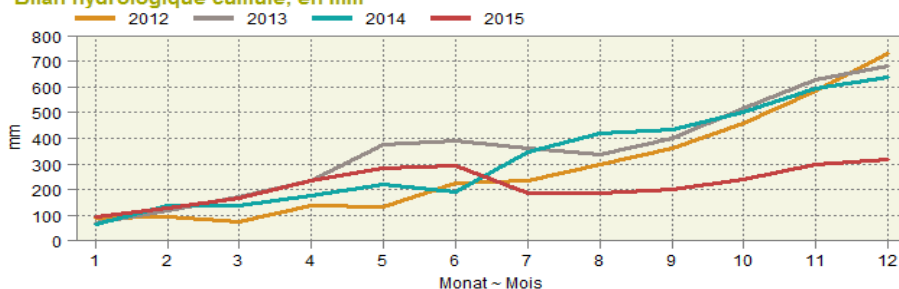
La récolte 2015 est limitée, mais riche en sucre. En effet, les betteraves ont dû s'accommoder d'un temps capricieux au cours de l'année écoulée. Si l'hiver s'est avéré plutôt humide et doux, les semis se sont fait à partir de la mi-mars dans des conditions idéales. Les températures basses des nuits d'avril ont ralenti la croissance des jeunes plants et les gelées nocturnes ont parfois fait des dégâts. Des précipitations abondantes et qui se sont éternisées ont ensuite conduit à un engorgement du sol et entraîné des pertes pour certaines parcelles. Par rapport à l'année précédente, la croissance des betteraves accusait un retard d'environ deux semaines au moment de la fermeture des rangs. Durant l'été, les betteraves ont souffert des fortes chaleurs et de la sécheresse. Les premiers prélèvements d'échantillons du 21 juillet, attendus avec impatience, indiquaient déjà un faible rendement et des teneurs en sucre élevées. Les précipitations ont été faibles durant les mois d'automne aussi et les betteraves n'ont pas pu rattraper leur retard de croissance. Les conditions de récolte se sont par contre avérées idéales et les sols ont pu être épargnés. La tare terre atteignait 5 %, ce qui est très peu.

Seules 67 t de betteraves ont pu être récoltées en moyenne par hectare, soit 25 % de moins que l'année précédente. Même après l'été caniculaire de 2003, le rendement était plus élevé et atteignait 71 t/ha. Par contre, la longue sécheresse a entraîné de teneurs en sucre record, avec une moyenne de 18,9 %. Même la teneur record de 18,5 % en 2010 a été nettement dépassée. Dans l'ensemble, 1'357'785 t de betteraves ont été transformées en 230'072 t de sucre. Le rendement en sucre moyen par ha atteignait 11.36 t. La récolte s'avère donc plus petite que souhaité, mais pas aussi mauvaise que ce que l'on craignait. En raison de cette petite récolte, la campagne a été très courte, environ 75 jours.

Durchschnittliche Niederschlagsmenge von sieben Mittellandstationen, in mm
Précipitations moyennes de sept stations du plateau suisse, en mm



Kumulierte Wasserbilanz, in mm
Bilan hydrologique cumulé, en mm



Source: Office fédéral de météorologie et de climatologie, Météo Suisse

Betteraves: Culture et récolte par canton 2015 (Source : Sucres Suisse SA)

Secteur de production de l'usine d'Aarberg	Nombre de betteraviers	Surface (ha)	Rendement (t)	Rendement par ha (t/ha)	Taux de sucre (%)	Rendement sucre (t)	Sucre (t/ha)
BE	1'373	4'196	305'329	72.8	18.6	50'784	12.10
BL	13	46	3'127	67.6	18.0	500	10.81
FR	368	1'457	101'105	69.4	18.7	16'877	11.58
GE	9	50	2'956	58.9	17.3	453	9.01
JU	83	338	19'657	58.2	18.7	3'281	9.72
NE	13	45	2'699	60.3	18.1	434	9.70
SO	208	608	42'126	69.3	18.9	7'127	11.72
VD	918	4'904	309'244	63.1	18.7	51'701	10.54
VS	9	90	6'913	76.6	17.5	1'075	11.90
Total	2'994	11'734	793'156	67.6	18.7	132'231	11.27
Secteur de production de l'usine de Frauenfeld	Nombre de betteraviers	Surface (ha)	Rendement (t)	Rendement par ha (t/ha)	Taux de sucre (%)	Rendement sucre (t)	Sucre (t/ha)
AG	427	1'353	94'069	69.5	19.3	16'291	12.04
FL	11	30	2'315	77.7	17.0	348	11.67
GR	5	14	1'040	76.5	18.0	166	12.23
LU	69	181	13'472	74.4	18.8	2'262	12.49
SG	50	125	8'719	69.6	16.6	1'274	10.16
SH	274	1'167	67'516	57.9	20.0	12'129	10.40
TG	771	2'567	173'977	67.8	19.1	29'670	11.56
ZG	3	6	220	35.6	17.6	34	5.56
ZH	919	3'072	203'301	66.2	19.5	35'667	11.61
Total	2'529	8'515	564'629	66.3	19.3	97'842	11.49
	Nombre de betteraviers	Surface (ha)	Rendement (t)	Rendement par ha (t/ha)	Taux de sucre (%)	Rendement sucre (t)	Sucre (t/ha)
Total CH conv.	5'523	20'249	1'357'785	67.1	18.9	230'072	11.36
Total CH bio	4	4	239	53.3	17.8	38	8.45

1.2.2 Contexte politique

Irene Vonlanthen

En raison des baisses de prix pour les betteraves sucrières, l'OFAG a décidé début 2015, sur demande de la FSB et de l'Union suisse des paysans (USP), de ne pas baisser la contribution à des cultures particulières comme prévu, mais de la maintenir à CHF 1600. Cette décision doit certainement être interprétée de façon positive et vue comme une profession de foi la Confédération en faveur du sucre suisse. Cela ne permet cependant pas d'amortir les pertes financières des producteurs. Une culture ne doit, ni ne peut être financée à long terme par la contribution à des cultures particulières. Par conséquent, la FSB continue de s'engager avec Sucre Suisse SA et l'USP pour une adaptation de la protection douanière et poursuit sa lutte contre les importations de sucre à prix cassés. Après que l'administration et le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann se soient prononcés à plusieurs reprises contre de telles adaptations, la tentative se fait maintenant par la voie parlementaire. Dans cette optique, Jacques Bourgeois, Conseiller national et directeur de l'USP, a transmis l'initiative parlementaire « Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène ». Elle sera traitée par le Parlement en 2016, tout comme la résolution « Sauvons le sucre suisse », adoptée lors de la manifestation, et d'autres interventions politiques.

En plus d'améliorer la protection douanière et d'adapter la contribution à des cultures particulières, il faut autant que possible réduire les coûts à tous les niveaux. Les coûts de transport constituent un facteur essentiel. En collaboration avec la branche céréalière et la filière bois, la FSB a demandé au DETEC un soutien pour le transport de la production primaire. La réponse de la Conseillère fédérale Doris Leuthard s'est avérée décevante. La requête a été présentée encore une fois lors de la consultation sur les ordonnances relatives à la stratégie globale « Fret ferroviaire sur tout le territoire ».

PA 2011	PA 14-17	Contributions BS 2013 (CHF/ha)	Contributions BS dès 2014 (CHF/ha)	Contributions BS dès 2015 (CHF/ha)
Contribution générale à la surface	Contribution de base SAU	1020	900	900
Terres ouvertes	Promotion des terres ouvertes	640	400	400
Contribution spécifique	Contribution à des cultures particulières	1900	1600	1600
Total		3560	2900	2900

Prises de position transmises :

Trains d'ordonnances de printemps et d'automne concernant la politique agricole 2015

Dans les deux prises de position, la FSB s'est engagée pour l'adaptation de la protection douanière pour le sucre, ainsi que pour l'augmentation de la contribution à des cultures particulières à l'ancien niveau de CHF 1900. La suppression de la livraison de la quantité minimale de 8 t de sucre / ha pour la contribution à des cultures particulières a été demandée comme simplification administrative.

Prise de position sur l'adaptation des ordonnances relatives à la stratégie globale « Fret ferroviaire sur tout le territoire »

En collaboration avec la branche céréalière et la filière bois, la FSB a demandé un soutien pour le transport ferroviaire des biens de la production primaire. Avec la nouvelle loi sur le transport de marchandises, cela n'est plus possible que par le biais des cantons, aussi des solutions simples ont-elles été demandées au niveau administratif pour les propositions cantonales communes.

1.2.3 Interprofession

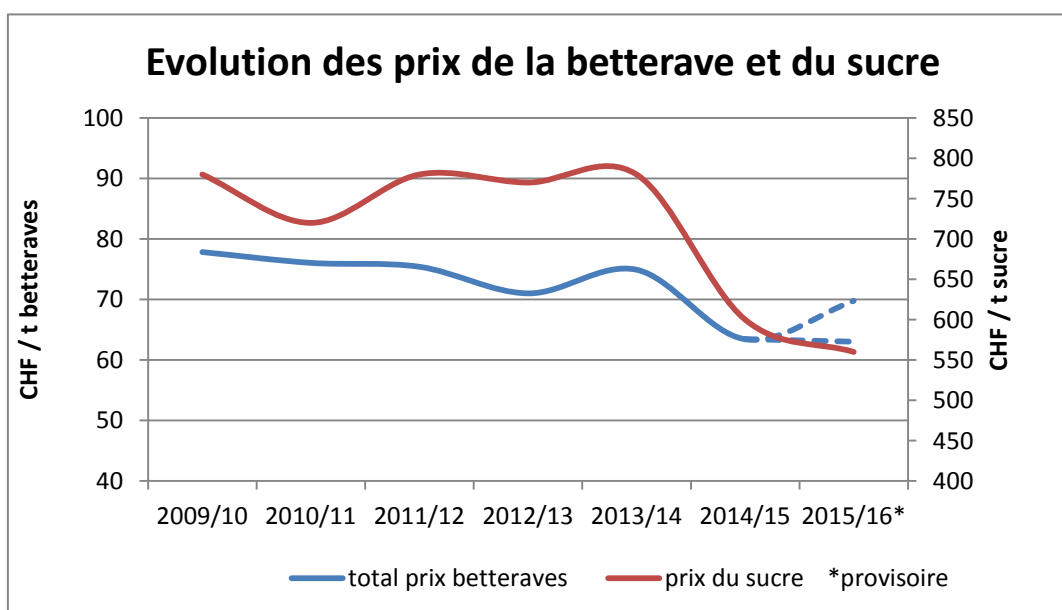
Irene Vonlanthen

La situation très difficile sur le marché a été analysée lors de la séance exceptionnelle de l'interprofession le 10 mars. Suite à l'effondrement du prix du sucre, dont l'ampleur a pris tout le monde au dépourvu, le prix des betteraves de la récolte 2014 a dû être revu à la baisse. Les mauvaises prévisions de Sucre Suisse SA n'ont pas permis de verser une composante variable et le prix indicatif de CHF 53 fixé par l'accord interprofessionnel 2014 n'a pas pu être payé. Le montant des versements issus des provisions a fait l'objet de vives discussions. Au regard des défis qui se profilent, les réserves doivent-elles être utilisées avec parcimonie, ou bien faut-il respecter l'accord interprofessionnel du mieux possible ? Lors de la séance du 22 juin, l'interprofession a décidé de payer le montant de CHF 8 fixé pour 2014 et donc de verser le prix de CHF 48 / t pour les betteraves.

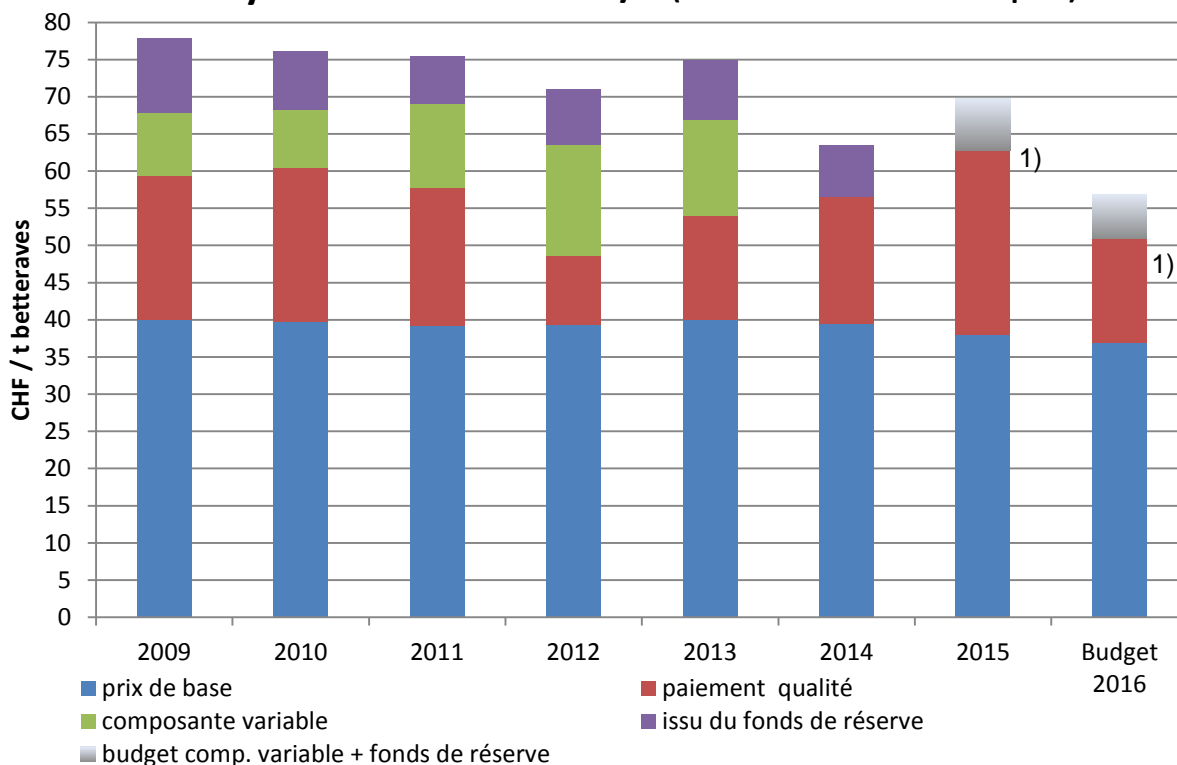
Prix CHF / t betteraves	Accord interprofessionnel 2014	Accord interprofessionnel 2015	Accord interprofessionnel 2016 ²
Quota sucre	260 000 t	250 000 t	260 000 t
Prix de base A/C	40	38	37
Issus des provisions	8	7	0 - 6
Composantes variables	5		0 - 8
Prix indicatif	53¹	45	43

¹ CHF 48 versés

² adaptations supplémentaires pour les paiements en fonction de la qualité

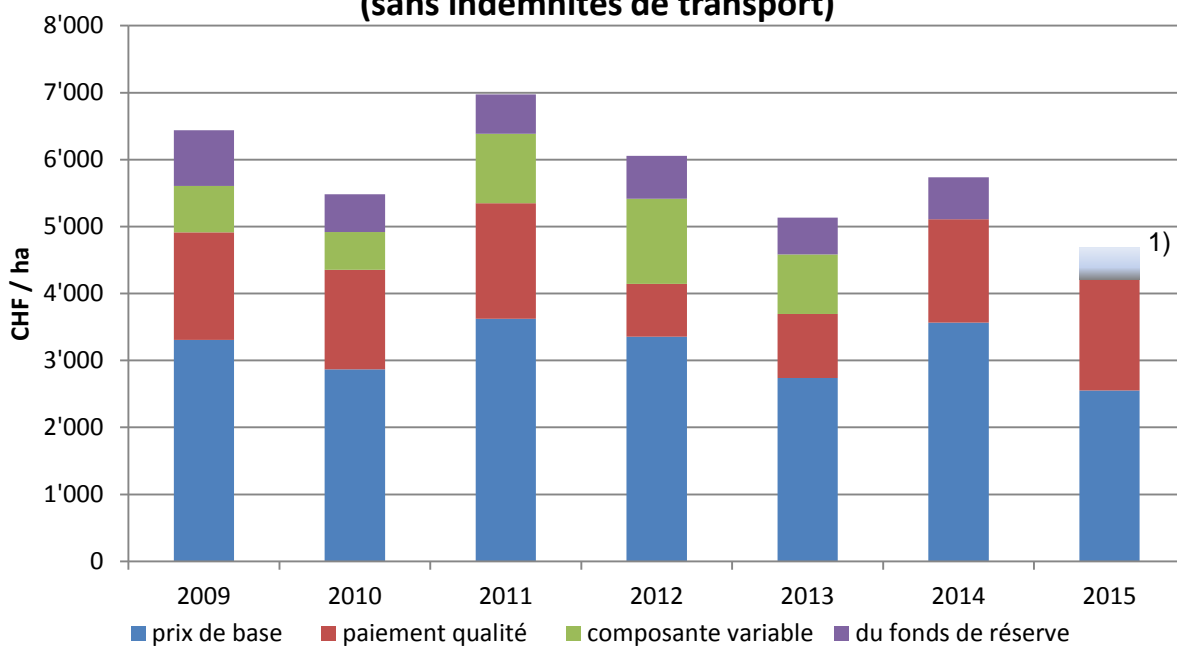


Prix moyen des betteraves A/C (sans indemnités de transport)



1) Les montants définitifs sont fixés par l'Interprofession en fonction du résultat d'exploitation de SUS

Paiement par hectare de betteraves (sans indemnités de transport)



1) Le montant définitif est fixé par l'Interprofession en fonction du résultat d'exploitation de SUS.

Afin d'accorder assez de temps aux producteurs et à Sucre Suisse SA pour la planification de culture 2016 en tenant compte des nouvelles conditions de prix, l'accord interprofessionnel 2016 a été négocié pendant l'été. Au regard des chiffres présentés par Sucre Suisse SA, une nouvelle adaptation des prix était inévitable. Il fallait cependant que la nouvelle diminution du prix de base garanti soit aussi minime que possible. En contrepartie, des adaptations ont dû être faites, la mort dans l'âme, au niveau des paiements en fonction de la qualité. Le rapport prix de base / paiements en fonction de la qualité des années précédentes a ainsi été adapté.

Les craintes sont devenues réalité à l'automne 2015. Nombre de producteurs n'ont pas signé le contrat de culture 2016, notamment en Suisse orientale. Les quotas ainsi libérés ont été répartis en Suisse occidentale selon des critères définis par l'interprofession. La répartition optimisée selon les coûts de transport a entraîné des discussions dans les régions qui n'ont pas été prises en compte. Elle s'appuie pourtant clairement sur une décision répétée des délégués de la FSB : les producteurs ne participent pas aux coûts de transport et les quotas sont répartis en fonction de critères purement économiques, contrairement à ce qu'annonce Sucre Suisse SA.

Pour améliorer l'exploitation de la sucrerie de Frauenfeld, Sucre Suisse SA a suggéré de cultiver des betteraves dans le sud de l'Allemagne. Un essai doit être réalisé sur une surface de 100 ha. Le comité de la FSB est partagé sur cette idée. Il est certain qu'une meilleure exploitation de la sucrerie de Frauenfeld ferait baisser les coûts de transformation, ce qui profiterait aussi aux betteraves suisses. Cependant, les betteraves cultivées en Allemagne viendraient renforcer la pression que subissent les producteurs suisses et cela laisse aussi craindre que le sucre suisse ne soit supplanté. Au vu de la situation tendue des producteurs et de l'entrée en vigueur du Swissness à partir de 2017, cela doit être évité à tout prix. La FSB s'efforce de trouver un accord avec Sucre Suisse SA concernant l'essai de culture de betteraves en Allemagne. Les points suivants doivent y figurer :

- Le sucre des betteraves allemandes doit être exporté (trafic de perfectionnement actif avec les mécanismes de contrôle correspondants).
- Pas de pression supplémentaire pour les producteurs suisses et le sucre suisse.
- Suisse Sucre SA doit prouver en toute transparence que la transformation des betteraves allemandes est rentable.
- Les producteurs allemands ne participent pas aux bénéfices en cas de résultat positif.

Membres de l'interprofession (2015)

FSB (4 voix)

Samuel Keiser (jusqu'au 10 mars inclus)

Josef Meyer (à partir du 10 mars)

Urs Denzler

Simon van der Veer

Pierre-Alain Epars

Viktor Mühlebach

Irene Vonlanthen

Sucre Suisse SA (4 voix)

Guido Stäger

Hugo Düggin

Beat Gerber

Peter Imhof

1.2.4 Rapport de la commission de réception et de contrôle CRC

Martin Studer, Président CRC, ABSO (pour les CRC des deux usines)

Livraison des betteraves

Dans les deux usines, la transformation des betteraves s'est déroulée sans incidents majeurs et les transports par la route et le rail n'ont pas connu de problèmes particuliers. Il est à relever que, pour la première fois à Aarberg, les chauffeurs des transports routiers ont effectué eux-mêmes la prise d'échantillons avec la sonde et que ce système a fourni ses preuves. Après quelques aménagements prévus pour 2016, ce système sera plus transparent que celui utilisé côté rail. Les premières craintes concernant la présence de betteraves pourries ne furent pas confirmées, un phénomène qui n'a finalement concerné que quelques cas. La présence, dans certaines livraisons, de beaucoup de mauvaises herbes ou des pierres causa davantage de soucis.

Laboratoire d'analyse

Chaque semaine, les membres de la commission de réception ont visité de manière inopinée chacune des deux sucreries. Ils ont contrôlé tous les paramètres retenus dans le catalogue de méthodologie en examinant, entre autres, l'enlèvement des corps étrangers, le travail à la table de tri, le redécolletage des betteraves ainsi que les pertes par brisures dans les lessiveuses.

Pendant la campagne, les appareils d'analyse du sucre, du potassium, du sodium et de l' amino-N des deux usines furent contrôlés à l'aide d'une solution étalon préparée par une pharmacie. Ces tests furent effectués simultanément dans les deux usines le 28.10.2015 et le 24.11.2015. Les deux analyses n'ont relevé aucun écart par rapport aux paramètres établis. Les remarques du laboratoire sur la présence de terre/pierres ou mauvaises herbes furent enregistrées, afin de pouvoir être consultées en cas de recours.

Recours

Malgré une campagne 2015 plus courte, le nombre de recours à traiter fut plus élevé que les autres années. La simplification du procédé de recours n'est certainement pas étrangère à cette situation. Dans les deux usines, 50 recours concernant la tare totale (pierres/terre/mauvaises herbes) et 3 concernant la teneur en sucre furent traités.

Les commissions de réception des deux usines ont examiné tous les cas en collaboration avec les représentants des sucreries et les décisions prises furent communiquées par écrit.

Remerciements

Au nom de la commission de réception, je remercie particulièrement les responsables du laboratoire et de la cour de réception pour leur bonne collaboration, en leur souhaitant une bonne année betteravière 2016, ceci malgré les sombres perspectives.

1.2.5 Rapport du Centre betteravier suisse

Samuel Jenni, Gérant du centre betteravier suisse CBS

Des informations détaillées sont données dans le rapport d'activité et d'essais.

Année betteravière 2015

Les conditions climatiques de cette année fournissent de précieuses informations pour l'interprétation des résultats de la récolte de betteraves sucrières.

Comme cela fut déjà le cas les deux années précédentes, les températures de l'hiver 2015 restèrent également bien au-dessus de zéro degré. Quelques parcelles furent labourées en toute hâte début décembre, lorsque le sous-sol était bien trop humide. Ensuite, la terre n'a jamais gelé, notamment à cause du manteau neigeux qui recouvrait le sol en février. Les engrais verts ont mal gelé et pour faire un semis sous litière, il a fallu traiter un herbicide total pour les anéantir.

Le mois de mars fut marqué par une zone de haute pression avec une situation de bise et peu de précipitations. Les semis les plus précoces eurent lieu en Suisse orientale vers le 12.3. dans des sols encore froids et souvent mal ressuyés. Très souvent, on a forcé la préparation du sol parce que le voisin s'activait déjà dans ses champs. A fin mars, juste avant l'arrivée de fortes pluies, les semis étaient en grande partie terminés. Puis à partir de lundi de Pâques, il y eut quelques gels nocturnes avec des températures s'abaissant jusqu'à -10°C dans l'Ouest du pays. Dans l'Est, il fit un peu moins froid avec des températures minimales atteignant les -6°C mais malgré tout, on déplore des dégâts de gel sur les betteraves dans de nombreuses régions. Le froid affecta surtout la vigueur de germination des semences de la variété Hannibal placées trop en profondeur. Le gel du sol a aussi provoqué d'importants dégâts sur les germes en train de sortir de terre. Quelques parcelles infestées de nématodes du collet ne furent emblavées qu'après le 10 avril. Dans les semis tardifs avec la variété Hannibal, il n'y a pas eu de perte de vigueur germinative et la levée fut bonne. Cela démontre que la semence activée est sensible aux basses températures du sol ou à l'arrivée simultanée de gels nocturnes.

A l'exception des gelées durant les jours de Pâques, avril fut plutôt doux, sec et bien ensoleillé presque jusque à la fin du mois. Entre le 1^{er} mars et le 29 avril, il ne tomba qu'environ le 50% des précipitations normales. Le 30.4. fut marqué par un événement extrême, provoqué par des pluies diluviennes qui tombèrent durant 24 heures. De nombreuses parcelles étaient inondées pendant plusieurs jours. Dans quelques régions, nous avons constaté que les petites betteraves étaient restées sous l'eau plus de quatre jours. Les parcelles ayant le plus souffert furent celles qui avaient été ressemées après les forts gels de la mi-avril. Après ces abondantes précipitations, il n'y avait plus d'oxygène dans le sol et les betteraves se trouvant à un stade juvénile très délicat n'ont plus poussé durant une longue période. Les champs labourés en mars, juste avant le semis, et donc ameublés en profondeur ont mieux supporté ces grandes quantités d'eau. Suivant les régions, les pluviomètres de Météo suisse ont mesuré entre 100 et 170 mm d'eau en 24 heures. L'on peut presque parler d'un miracle en voyant que la

majorité des parcelles inondées a survécu. A quelques exceptions près, les parcelles critiques que nous avons visitées ont pu être laissées en place. A cause du dépérissement des betteraves, quelques hectares ont dû êtreensemencés avec du maïs à la mi-mai.

Une fois de plus, on constate qu'après un événement extrême, tel que le gel ou un orage, il faut attendre quelques jours avant de dénombrer avec précision le peuplement restant. En agissant dans la précipitation, on rate en général le but visé. La nature nous a montré que le maintien des parcelles à problème permettait d'obtenir au final un résultat des plus honorables.

Après la mi-mai, puis durant tout le mois de juin, le temps fut ensoleillé et chaud. Les sols se ressuyèrent lentement et les betteraves reconstituaient peu à peu leur bouquet foliaire. Durant cette période, nous avons eu de nombreuses demandes concernant la lutte contre les pégomyies. Les stations cantonales de protection des plantes eurent beaucoup de travail pour délivrer des autorisations de traitements avec du Diméthoate (Perfektion). Dans la plupart des cas, les interventions furent trop tardives, étant donné que nous ne disposons d'aucune méthode précise permettant de prévoir les attaques. Si les premières parcelles fermèrent les rangs vers la fin mai, la grande majorité des cultures n'atteignait ce stade que durant la première quinzaine de juin. Dans les peuplements affaiblis, le feuillage ne couvrait pas encore le sol au solstice d'été et environ 10% des champs n'ont jamais réussi à complètement recouvrir le sol.

En juin, on enregistrait déjà les premiers vols de papillons de la teigne de la betterave. Peu de temps après, nous parvenaient les premières demandes pour des traitements contre les larves de la teigne. Les betteraves stressées par le sec semblaient particulièrement touchées par ce ravageur. L'application d'un insecticide (Karate), soumise à autorisation, est souvent intervenue trop tard et les larves, déjà bien installées dans le cœur, n'étaient plus atteintes par la pyréthriinoïde trop volatile.

A partir du début juillet, une situation météorologique anticyclonique, du type oméga, mit carrément sous cloche nos campagnes où les températures dépassèrent les 35°C. A Genève, la température a atteint un record de chaleur avec 39.7°C. Si au début de la période de canicule les betteraves disposaient encore de suffisamment de réserves d'eau, le feuillage de celles implantées dans des sols légers et sablonneux commençait à flétrir rapidement. Après le début de la vague de chaleur, nous nous attendions à une pression de cercosporiose bien plus forte. A cause de la sécheresse, il n'y a probablement pas eu de dissémination de spores et les conditions de contaminations n'étaient pas optimales. Pour les raisons évoquées, l'apparition de la cercosporiose ne fut que très timide. Par peur d'une forte propagation, on procéda malgré tout à une application précoce de fongicide dans de nombreuses régions. A cette période, à cause d'une confusion entre les symptômes d'une attaque de teignes et d'une carence en bore, on appliqua fréquemment un mélange de fongicide et d'engrais foliaire boriqué. Alors qu'après les pluies du mois d'août, la cercosporiose commençait à se propager, la surveillance de certaines parcelles fut négligée. Dans des zones à risques, telles que bords de rivières ou parcelles irriguées, la maladie gagna rapidement du terrain. Dans certaines régions de Suisse orientale, on se retrouva dans des situations extrêmes qui ne purent plus être maîtrisées, ceci malgré trois traitements de fongicides. Les faibles rendements, mesurés lors du premier sondage de récolte en juillet, surprirent tous les acteurs de la branche. Compte tenu des semis précoces, on s'attendait à des rendements bien plus élevés. Lors du troisième prélèvement effectué à mi-septembre, le ren-

dement en racines était 18 t/ha et le rendement en sucre 2 t/ha en dessous de la moyenne des années précédentes. Tandis que la teneur en sucre, avec un taux record de 18.6% en Suisse orientale, montrait dans quelle direction on allait. Les chaudes journées suivies de nuits fraîches favorisèrent le stockage de sucre durant l'automne. La campagne de transformation démarra le 22 septembre à Aarberg et une semaine plus tard à Frauenfeld. Dans la partie occidentale du pays, le taux moyen de sucre fut de 18.7%. A Frauenfeld, la teneur en sucre atteignit même une valeur record de 19.2%, un taux jugé impossible par le passé. Malheureusement, les rendements furent bas, avec une moyenne de 67 t/ha, et les différences d'une parcelle à l'autre très grandes. Le rendement moyen en sucre se situa vers 12.7 t/ha.

Activités nationales

Lors de nombreuses visites de cultures avec des agriculteurs, nous avons traité des problèmes d'actualité concernant le travail du sol, le semis, la protection des plantes, la fumure, la lutte contre les nématodes du collet et le désherbage. Une de nos importantes tâches consiste à transmettre des connaissances aux futurs agriculteurs, étudiants et spécialistes lors de cours et de conférences.

Examen variétal

Les essais en petites parcelles avec répétitions: neuf essais, répartis sur les principales zones de production de betteraves sucrières furent mis en place; trois avec des semis en place, dont deux récoltés et mis en valeur. Sur les six autres sites les betteraves furent démarrées, puis deux essais récoltés mais dont seulement un put être mis en valeur. Les champs prévus pour la récolte sont traités une seule fois avec un fongicide, dès que le seuil d'intervention est atteint. Les essais qui ne sont pas récoltés ne bénéficient d'aucune application de fongicide ou seulement d'une protection réduite, afin de pouvoir noter la propagation des maladies du feuillage. Le développement des betteraves et la propagation des ravageurs et maladies font l'objet d'un suivi permanent.

L'assortiment variétal : Les variétés Hannibal et Samuela, mises sur le marché pour la première fois en 2014, raflèrent, à elles seules, près de 90% des parts de marché des semences. Ces deux variétés furent très performantes. Cette année, la sensibilité à la cercosporiose de Hannibal n'a posé un sérieux problème que dans quelques régions. Pour l'assortiment variétal 2016, constitué sur la base des résultats de nos essais, l'assemblée générale du CBS a décidé d'inscrire, suite à leurs bonnes performances, deux nouvelles variétés : Barents (Strube) et Masai (SES Vanderhave). Barents remplace Robinson. Masai, un type NZ, est à même de produire des rendements en sucre blanc et financiers élevés dans tous les types de sols. Aucun changement n'est intervenu pour les variétés spéciales. Timur, variété tolérante au rhizoctone, et Amalia, tolérante aux nématodes à kyste, restent sur la liste. Pour la culture bio, Samuela a remplacé Robinson. L'assortiment 2016 est donc composé de cinq variétés résistantes à la rhizomanie et de deux variétés spéciales, Timur et Amalia, avec des tolérances spécifiques ainsi que Samuela avec un enrobage spécial, de couleur grise, pour la culture bio.

Autres essais

- Les six essais variétaux en bandes, comprenant toutes les variétés de l'assortiment officiel, ont permis d'examiner la qualité des semences commercialisées et donc semées par les betteraviers. Un service de protection des consommateurs très utile en cas de litige.
- Les essais de lutte contre les nématodes du collet furent semés tardivement (dès le mois de mai). Ils étaient constitués de plusieurs bandes avec des variétés dont on suppose une meilleure tolérance. L'évaluation fut faite en automne. La variété Hannibal, semée à partir de la mi-mai, permet de retarder l'apparition de pourritures. Dans les principales régions infestées, nous avons fait des essais avec des fongicides. Un nouveau fongicide, ayant un effet contre les nématodes du collet, va faire l'objet d'une demande d'homologation, suite aux résultats positifs obtenus cette année et l'année dernière. A elles seules, les données sur l'efficacité ne sont pas suffisantes pour les instances d'homologations. En effet, il faut encore fournir des informations documentées sur les mécanismes d'action sur les nématodes de ce fongicide et sur son éventuel impact sur la faune et la flore. Les métabolites de ce produit utilisé en viticulture semblent entraver la formation des grappes. Suite aux problèmes rencontrés avec cette matière active, les autorités ont suspendu son utilisation dans les vignes.
- Prestations pour l'industrie sucrière et les organisations de planteurs
- Publications d'articles dans la presse agricole, contacts avec les médias.
- Participation aux conférences téléphoniques hebdomadaires des stations phytosanitaires cantonales.
- Conseils d'actualité sur www.betterave.ch et par le biais de newsletters (gratuit).
- Révision des applications „Insectes utiles“ ainsi que „Détermination des adventices“ pour Android et iPhone (chargement gratuit sur App store).
- Délivrer des autorisations PER pour l'utilisation du Temik pour lutter contre les nématodes (gratuit).
- Visites de parcelles pour des problèmes de gel, inondations, etc..
- Présentation d'essais avec la maison Strube.
- Visites de cultures pour les betteraviers concernant la lutte contre les nématodes du collet, le travail du sol, les pourritures des racines, le désherbage et les traitements fongicides.
- Préparation de documents et de photos pour des vulgarisateurs, élèves, médias, etc..
- Divers exposés lors des assemblées de betteraviers et autres manifestations.
- Cours donnés aux étudiants, élèves des écoles d'agriculture, candidats au brevet et agro-mécaniciens.
- Participations à diverses rencontres et recherche de solutions pour enrayer la dissémination du souchet comestible lors de la récolte des betteraves.
- Contrôles de la faculté germinative des vieilles semences entreposées chez les betteraviers (gratuit).

- Sondage de récolte: comptage des peuplements et prélèvements à trois différentes dates durant la période de croissance, en collaboration avec la SUS et l'OVZ.
- Traductions par B. Cornamusaz, bureau régional de Grange-Verney

Contacts avec l'étranger

En janvier, deux collaborateurs participèrent à la traditionnelle réunion des vulgarisateurs de LIZ. En septembre, le personnel du CBS s'est rendu à Göttingen pour assister au colloque betteravier de Göttingen où ils suivirent de nombreuses et intéressantes conférences. A cette occasion, ils ont aussi pu établir de nombreux contacts avec des spécialistes de la betterave venus de toute l'Europe. Suite à cette manifestation, ils eurent l'occasion de visiter des essais en plein champ du semencier SesVanderHave à Würzburg et de la Communauté de travail des betteraviers de Franconie. La sécheresse et la chaleur estivale avaient également laissé des traces dans cette région de l'Allemagne. Les essais variétaux de lutte contre les nématodes du collet, mis en place selon le plan B appliqué chez nous, furent particulièrement intéressants. En octobre, le gérant participa à un séminaire, organisé par un groupe de travail de l'IIRB, avec des visites d'essais à Frauenkirch dans une région située à l'est de Vienne. Une région dans laquelle les parcelles sont irriguées de façon intensive. Les essais de lutte contre la cercosporiose avec divers fongicides ont montré, aux participants venus de toute l'Europe, ce qui se passe lorsque apparaissent des résistances contre des matières actives à base de strobilurine et de triazole. En utilisant de vieux produits de contacts à base de cuivre, de chlorothalonile ou d'acétate de fentine, on essaye de contrôler les souches de cercosporiose devenues résistantes. Une variété très tolérante de KWS, dénommée Chicka, maîtrise assez bien la cercosporiose, mais son rendement en sucre blanc est plus de 10% inférieur à celui des variétés connues chez nous comme Barents, Hannibal ou Masai.

Nouveau collaborateur du CBS

Le dernier poste vacant est occupé depuis le 1^{er} janvier 2015. Hansjörg Weber, engagé à 70%, est responsable de la coordination des essais et de la vulgarisation dans les cantons de BE, SO et FR. Basile Cornamusaz a repris le bureau régional de Moudon le 1.1.2015 et s'est bien adapté. Il est engagé à 80% par le Centre betteravier pour réaliser les essais et assurer la vulgarisation en Suisse romande. Il effectue également la traduction de documents pour le CBS et SUS SA. Pour les 20% du temps de travail restant, il est au service d'Agroscope Changins pour traiter des sujets importants en relation avec la betterave sucrière.

Remerciements

La présidence, le comité et les collaborateurs du CBS remercient les organisations de planteurs et Sucre Suisse SA pour leur soutien infaillible. Le Centre betteravier suisse adresse également des remerciements aux écoles d'agriculture de Grange-Verney et du Strickhof pour l'hospitalité accordée aux bureaux régionaux.

Aarberg, le 7 janvier 2016

Samuel Jenni, Gérant CBS

1.3 Sur le plan international

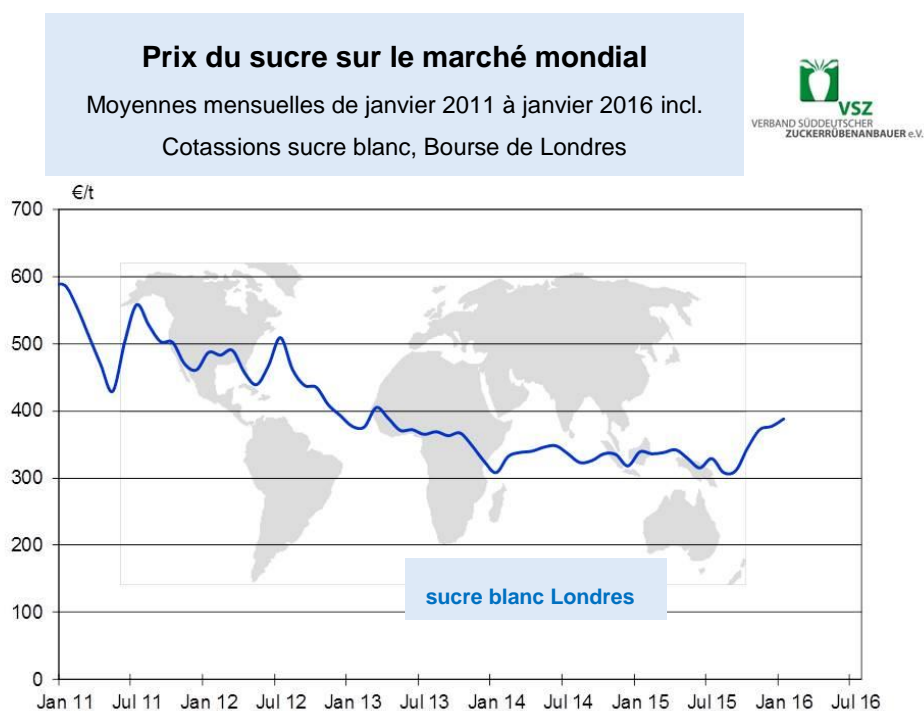
Irene Vonlanthen

1.3.1 Le marché du sucre

Après la grosse récolte de 2014, la surface cultivée dans l'UE a reculé de 15 % en 2015. Nos collègues européens n'ont pas bénéficié de meilleures conditions météorologiques que nous et leurs récoltes sont elles aussi limitées. Cela va provisoirement détenir la situation sur le marché du sucre en 2016, en Europe comme en Suisse. A l'heure actuelle, le prix du sucre s'est stabilisé à bas niveau bas et atteint 450 Euro.

En 2017, l'UE supprimera les quotas, les obstacles à l'exportation et le prix minimum pour les betteraves. Les producteurs européens restent pourtant optimistes quant à leur avenir. Ils espèrent compenser la baisse des prix en augmentant les quantités. A l'heure actuelle, les organisations de producteurs et les sucreries discutent des conditions contractuelles pour l'après 2017. Tous les partenaires accordent une grande importance à la planification des quantités en avance et aux conventions de branche. Il faut que les deux côtés puissent encore y gagner et l'exploitation optimale des sucreries reste l'objectif le plus important. Il est à craindre pour la Suisse, que cela entraîne une augmentation des quantités et que la pression à l'exportation en soit renforcée.

Après des mois de recul des prix, le marché mondial montre quelques signes d'amélioration. L'offre mondiale en sucre de 2015 sera inférieure à la demande croissante, ce qui devrait permettre de faire diminuer les stocks de sucre, qui sont importants dans le monde entier. De plus, le cours du dollar est remonté ces derniers mois. Cela a entraîné, à bas niveau, une légère augmentation des prix du marché mondial. Les pronostics pour 2016 tablent sur d'autres augmentations de prix.



Stand: 20.01.2016

1.3.2 CIBE

Bien que la Suisse ne soit pas membre de l'UE, la FSB est bien membre à part entière de la CIBE, avec les mêmes droits de vote et de représentation que les autres membres. La FSB paye une cotisation réduite car beaucoup des travaux de la CIBE portent en effet sur le marché de l'UE (dont la Suisse n'est pas membre).

Les informations sur le marché européen des betteraves et du sucre, ainsi que les contacts avec les producteurs européens, sont pourtant très utiles. Cinq membres du comité ont ainsi participé au congrès de la CIBE, organisé à Berlin du 3 au 5 juin. Pendant ces trois jours, les quelque 200 participants ont assisté à de nombreux exposés sur des thèmes politiques, techniques ou relatifs au marché.

Pour l'UE aussi la durabilité est un thème toujours plus important. Une table ronde des acteurs de la filière a été organisée à l'occasion de l'EXPO 2015 à Milan. La CIBE a réalisé une étude et lancé une campagne de communication avec diverses fiches. Les bonnes pratiques agricoles et la durabilité du sucre de betterave y sont mises en avant. Les gros acheteurs comme Coca-Cola accordent une grande importance aux matières premières produites de façon naturelle et ils souhaitent pouvoir en tracer la provenance jusqu'au producteur.



Foto: Congrès CIBE à Berlin: Martin Studer, Urs Denzler, Irene Vonlanthen, Josef Meyer, Pierre-Alain EparsTitel (g.à d.)

2 Comptes 2015

2.1 Bilan au 31 décembre

ACTIFS	2015	2014
Actifs circulants		
Compte postal 61-547754-3	50'785.63	87'202.48
Créances	0.00	5'272.80
Créances VST	0.00	138.45
Actifs transitoires	<u>278.75</u>	<u>0.00</u>
Total actifs	<u>51'064.38</u>	<u>92'613.73</u>
PASSIFS		
Fonds étrangers		
Obligations	4'094.50	8'663.30
Obligations AVS / AC	4'237.45	0.00
Obligations CAF	240.30	0.00
Passifs transitoires	<u>381.25</u>	<u>8'663.30</u>
Total Passifs	<u>8'953.50</u>	<u>8'663.30</u>
Fonds propres		
Fortune de la Fédération	83'950.43	
Excédent de recettes / charges	-41'839.55	
Total fonds propres	<u>42'110.88</u>	<u>83'950.43</u>
Total Passifs	<u>51'064.38</u>	<u>92'613.73</u>

2.2 Comptes des résultats 2015 et budget 2016

	2015 Budget	2015 Comptes	2016 Budget
PRODUITS			
Cotisations planteurs OVZ pour CBS	165'639.60	165'640.00	129'000.00
Cotisations planteurs ABSO pour CBS	214'360.00	214'360.00	181'000.00
Cotisation OVZ	113'334.00	113'330.00	120'580.00
Cotisation ABSO	146'666.00	146'660.00	169'420.00
Participation SUS (comm. de base USP)	<u>5'700.00</u>	<u>5'173.00</u>	<u>5'700.00</u>
Total Produits cotisations /participation	<u>645'699.60</u>	<u>645'163.00</u>	<u>605'700.00</u>
Revenus divers	0.00	44.50	0.00
Total autres produits	<u>0.00</u>	<u>44.50</u>	<u>0.00</u>
Total Produits	<u>645'699.60</u>	<u>645'207.50</u>	<u>605'700.00</u>
CHARGES			
Centre betteravier CBS	-380'000.00	-380'000.00	-310'000.00
Contribution USP	-96'400.00	-96'335.55	-70'000.00
Contribution communication de base USP	-11'000.00	-10'346.10	-11'000.00
Cotisations LID / AGIR	-9'000.00	-9'000.00	-9'000.00
Affiliations	-2'000.00	-2'050.00	-2'000.00
Cotisation CIBE	-14'000.00	-10'829.67	-14'000.00
Total contributions et affiliations	<u>-512'400.00</u>	<u>-508'561.32</u>	<u>-416'000.00</u>
Salaires / jetons de présence comité	-30'000.00	-26'150.00	-30'000.00
Jetons de présence ass. des délégués	-5'000.00	-4'400.00	
Jetons de présence autres comm. et gt	-2'000.00	-10'500.00	-5'000.00
AVS / AI / APG / AC	-1'500.00	-2'453.00	-1'500.00
CAF	-500.00	-600.30	-500.00
Indemnités membres du comité	-23'000.00	-18'331.89	-23'000.00
Indemnités assemblée des délégués	-3'000.00	-3'043.55	
Indemnités autres comm. et gt	-5'000.00	-7'489.53	-10'000.00
Autres indemnités	-1'000.00	0.00	-1'000.00
Gérance	-45'000.00	-55'972.00	-55'000.00
Indemnités gérance	-5'000.00	-3'030.78	-5'000.00
Traductions	-10'000.00	-11'925.15	-12'000.00
Total charges personnel	<u>-131'000.00</u>	<u>-143'896.20</u>	<u>-143'000.00</u>

Matériel de bureau / photocopies / ports	-500.00	-615.40	-500.00
Littérature spécialisée	-500.00	-201.65	-500.00
Charges séances comité	-500.00	-561.40	-600.00
Charges assemblée des délégués	-7'000.00	-6'566.80	-7'000.00
Charges autres comm. et gt	-1'800.00	-1'132.80	-1'800.00
Communication	-9'000.00	-4'682.20	-7'000.00
Relations publiques	0.00	-19'647.90	-2'000.00
Dépenses diverses	<u>-1'800.00</u>	<u>-1'201.90</u>	<u>-12'000.00</u>
Total autres charges d'exploitation	<u>-21'100.00</u>	<u>-34'610.05</u>	<u>-31'400.00</u>
Frais bancaires	0.00	-0.03	0.00
Rendements du capital	<u>0.00</u>	<u>20.55</u>	<u>0.00</u>
Total résultat financier	<u>0.00</u>	<u>20.52</u>	<u>0.00</u>
Impôts confédération, canton et commune	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>-2'000.00</u>
Total impôts	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>-2'000.00</u>
Total Charges	-664'500.00	-687'047.05	-592'400.00
Total Produits	<u>645'699.60</u>	<u>645'207.50</u>	<u>605'700.00</u>
Excédent de recettes / charges	<u>-18'800.40</u>	<u>-41'839.55</u>	<u>13'300.00</u>

3 Programme d'activités 2016

- **Interprofession sucre**

- Accord interprofessionnel 2017
- Collaboration étroite entre FSB et SUS pour les dossiers politiques
- Groupe de travail „Stratégie suppression des quotas dans l'UE“
- Examen production de sucre IP-Suisse

- **Politique agricole (CH, EU, OMC)**

- Soutien et défense des intérêts de l'initiative parlementaire "Stop au braquage ruineux du sucre - Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène"
- Soutien de l'initiative pour la sécurité alimentaire de l'USP
- Dialogue régulier avec l'OFAG
- Elaboration de propositions de modifications pour la protection douanière du sucre en collaboration avec les parties prenantes concernées
- Collaboration dans le GT Sucre de la Direction générale des douanes
- Dialogue régulier avec les autres représentants des grandes cultures
- Participation à la Chambre d'agriculture, la commission permanente Production végétale et la Plateforme protection des plantes de l'USP

- **Centre betteravier suisse**

- Siège au sein des organes associationnels
- Siège dans le groupe de travail 'Accompagnement des essais variétaux'
- Soutien d'une homologation pour un produit phytosanitaire contre les nématodes du collet
- Accompagnement du projet des ressources de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL pour la lutte mécanique contre les adventices dans les betteraves sucrières.
- Collaboration au développement de mesures de lutte au niveau suisse, contre le « souchet comestible »
- Plan d'action phytosanitaire.

- **Commissions et groupes de travail**

- Coordination des commissions de réception
- Collaboration dans le domaine du développement du transport des betteraves sucrières et de la pulpe (GT transports et quotas).
- Accompagnement calcul des coûts de production des grandes cultures, AGROSCOPE.

- **Développement stratégie FSB**

- Accompagnement du processus de collaboration entre ABSO et OVZ
- Réduction des coûts et augmentation de l'efficacité
- Convention avec SUS concernant la culture de betteraves en Allemagne du Sud
- Mise en œuvre de Swissness

- **Communication et relations publiques**

- Concept et envoi, 2 à 3 fois /an, d'une newsletter par courriel à tous les betteraviers
- Rédaction du bulletin d'information destiné aux délégués (selon les besoins)
- Gestion du site internet
- Rédaction d'articles de presse pour parution en fonction de l'actualité

- **Contacts européens**

- Participation à l'assemblée générale de la CIBE
- Participation à la réunion annuelle de la Commission technique de la CIBE
- Participation aux séances du Conseil d'administration et de la Commission économique et des affaires générales de la CIBE.

4 Comité FSB 2015

Nom, prénom / fonction	Rue / domicile	Téléphone / Fax	Adresse email
Meyer Josef Président	Route du Château-du- Crest 40 1254 Jussy	Natel: 079 606 10 21	j.meyer@jussy.ch
Van der Veer Simon Vice-président	Sonnmatt 1 2572 Sutz-Lattrigen	Natel.: 079 224 60 04	simon.vanderveer@vol.be.ch
Denzler Urs Vice-président	Hertlibruck 8467 Truttikon	Tél.: 052 317 25 12 Fax: 052 317 09 15 Natel: 079 370 82 57	urs.denzler@bluewin.ch
Décoppet Jean-Philippe	La Seid-Ville1437 Suscévaz	Natel: 079 363 12 53	decopp.family@yahoo.fr
Epars Pierre-Alain	Route de Penthaz 5 1305 Penthalaz	Natel : 079 695 31 27	pa.epars@bluewin.ch
Guyer Andres	Heimgartenstrasse 20 8180 Bülach	Tél.: 052 318 15 12 Natel: 079 961 13 11	andreas.guyer@bluewin.ch
Landolf Bruno	Herrenhalde 80 3232 Ins	Natel: 079 310 95 23	bruno.landolf@fin.be.ch
Mühlebach Viktor	Dorfstrasse 63 5306 Tegerfelden	Tél.: 056 245 52 17 Fax: 056 245 00 07 Natel: 079 300 26 21	v.muehlebach@bluewin.ch
Vetterli Daniel	Oberer Schlatthof 8259 Rheinklingen	Tél.: 052 740 30 42	dani.vetterli@bluewin.ch